

LE MICRO-CREDIT : CONCEPTS ET PRINCIPES

Pr Mohamed MRINI

Et d'abord, quelques questions...

- Qu'est-ce que le micro-crédit ?
- Qu'est-ce que la microfinance ?
- Quel est le montant d'un prêt ?
- Qui peut exercer l'activité du micro-crédit ?
- Combien y a-t-il d'institutions de micro-crédit au Maroc ? Citez-en quelques unes.
- Dans quels pays trouve-t-on le micro-crédit ?

QU'EST CE QUE LA MICRO-FINANCE

- Ensemble de moyens permettant de mettre à la disposition des populations pauvres un petit capital à fructifier.
- Sa finalité est de permettre à cette population de contrôler entièrement son capital pour bénéficier des fruits de son labeur. Autrement dit, les débarrasser de l'emprise des usuriers qui représentaient, jusqu'à récemment leur seule source de financement.
-

IMPACT SOCIO-ÉCONOMIQUE

- Le micro-crédit n'est pas un acte de charité mais un acte productif de valeur ajoutée. Son impact socio-économique est considérable :
 - Amélioration des conditions des plus pauvres
 - Création d'emplois et transformation des micro-entrepreneurs, luttant pour leur survie, en de véritables agents économiques générateurs de valeur ajoutée et de richesse
 - Redonner leur place aux micro-entrepreneurs et en faire des acteurs actifs du développement local.

GENESE DU CONCEPT

- Le concept a vu le jour au Bangladesh au début des années 70, grâce au Dr Mohamed YUNUS, qui a lancé le concept. La GRAMEEN BANK est la première institution de micro-finance au monde.
- L'expérience s'est généralisée à travers le monde. Un sommet International lui a été consacré à Washington en 1997. Il s'est fixé de toucher 100 millions de familles pauvres à l'horizon 2005.
- Le micro-crédit est pratiqué dans quelque 140 pays (développés et sous développés) et touche près de 20 millions de pauvres.

EXPERIENCE MAROCAINE

- La première expérience a vu le jour en 1993.
- Actuellement, il existe 12 institutions de micro-finance nationales qui coordonnent leurs efforts dans le cadre d'une structure fédératrice (FNAM).
- Demande potentielle de micro-crédit : 1,5 million d'individus en milieu rural et urbain, compte tenu de différents indicateurs socio-économiques : taux du chômage, développement du secteur informel, taux de bancarisation, flux migratoire et offre d'emplois par le secteur organisé.

UN POTENTIEL CONSIDÉRABLE DE DÉVELOPPEMENT

- 20 % de la population vit sous le seuil de pauvreté (*Source: Banque Mondiale*);
- La pauvreté est particulièrement marquée dans le monde rural.
- Le taux de chômage officiel est de 20% en 2004 (*Source: L'Expansion*).
- **Le nombre de microentreprises au Maroc est estimé à plus de 1.200.000.** Elles constituent la principale source d'emplois de la classe pauvre marocaine.
- **Moins de 20% des Marocains sont bancarisés**, une infime partie bénéficient d'une assurance personnelle ou professionnelle.
- Le **secteur informel représente une part majoritaire de l'économie.**
- Près de 40% des ménages ruraux n'ont pas accès à l'électricité et 90% ne sont pas directement branchés au réseau d'eau potable (*Source: Rapport national sur les Objectifs du Millénaire*);
- Le potentiel de développement porte principalement sur les nouveaux produits.

ACTEURS ET CADRE INSTITUTIONNEL

- Secteur développé présenté à l'international comme un succès
- 12 AMC fédérées au sein de la FNAM,
- Cadre réglementaire clair
- Supervision du Ministère des Finances via Bank Al Maghrib
- « Best practices » selon standards de la banque mondiale
- AMC auditées, souvent notées par organismes internationaux
- Fort impact sur les populations qui bénéficiaires
- Prédominance du micro-crédit solidaire de faible montant
- Développement récent de micro-crédit individuel et pour l'amélioration du cadre de vie.
- Plan comptable inspiré du PCEC, adopté par le CNC pour une entrée en vigueur en janvier 2006

12 ASSOCIATIONS DE MICRO-CREDIT

- Al Amana
- AL KARAMA
- AMAP TAMWIL
- AMOS
- AMSSF Micro crédit
- ATIL
- FONDEP
- Fondation BP Micro crédit
- Fondation Crédit Agricole
- Fondation ZAKOURA
- INMAA
- ISMAILIA
-

LA FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE MICRO-CRÉDIT (FNAM)

- La FNAM est une disposition de la loi 18/97 sur le Micro-crédit.
- Créée le 4 octobre 2001, elle groupe 12 AMC et a pour attributions :
 - établir règles de **déontologie** (approbation Ministre des finances)
 - veiller **application de la loi et textes** d'application ainsi que **règles de déontologie** et saisir Ministre des finances de toutes violations y afférentes

- proposer au Ministre des finances toute **action de nature à favoriser le développement du micro-crédit**
- servir **d'intermédiaire entre ses membres et l'administration**, à l'exclusion de tout autre groupement
- **désigner ses représentants** au sein du CCMC
- **créer et gérer tous services communs** de nature à favoriser le développement du micro-crédit

PRINCIPAUX CHANTIERS DE LA FNAM

- **Chantiers structurants pour un environnement organisé qui obéit aux règles d'éthique et aux meilleures pratiques**
 - Le règlement intérieur
 - Le code de déontologie
 - La centrale des risques
 - Les normes comptables
 - La cartographie
 - Le système d'information et gestion
 - La standardisation des rapports,
 - La formation et échange d'expériences
 - Gouvernance FNAM et AMC
 - Introduction de nouveaux produits
- **Stratégie de financement :**
 - des ressources adaptées aux besoins des clients
 - nécessaires aux produits nouveaux à financer :
 - Logement social et rénovation des logements existants,
 - Fourniture d'eau et d'électricité en milieu rural à travers l'utilisation d'énergies renouvelables,
 - Tourisme rural et autres produits destinés aux populations rurales

OFFRE ACTUELLE

- Le micro-crédit a permis de financer au 30/06/2005 563.000 micro-entrepreneurs pour une enveloppe globale de l'ordre de 1 Milliard dhs;
- Caractéristiques de la population touchée :
 - 60 % en urbain et périurbain, 40 % en rural
 - Prédominance du commerce (en tout genre)
 - Prédominance du secteur informel
 - Petite taille des micro-entreprises (2-3 pers.)
 - Important taux de remboursement > 99 %

DÉFINITION DU MICRO-CRÉDIT

Article 2 de la loi n° 18-97 relative au micro-crédit

- Est considéré comme micro-crédit tout crédit dont l'objet est de permettre à des personnes économiquement faibles de créer ou de développer leur propre activité de production ou de service en vue d'assurer leur insertion économique.

PRINCIPES DE BASE DU MICRO-CRÉDIT

- Activité s'inscrivant en rupture avec les modalités et procédures régissant les crédits bancaires
- Financement constitue un métier à part, faisant appel à des réflexes, à un état d'esprit et une culture différents de ceux qui animent un banquier classique
- Financement systématiquement jumelé à un système d'accompagnement, de suivi, d'assistance et de formation

LE PROGRAMME DE MICRO-CREDIT

- UNE CIBLE
- DES OBJECTIFS

QUELLE CIBLE ?

- Le micro-crédit intéresse une population économiquement défavorisée qui ne peut accéder au circuit bancaire classique.
- Une population à la recherche de petits prêts pour créer ou développer une activité lucrative.
- Une population exerçant une activité génératrice de revenus.

OBJECTIFS RECHERCHES

- Concourir à la modernisation des T.P.E.
- Faciliter passage de l'informel au secteur organisé
- Participer à la bancarisation d'une bonne partie de cette population

FONDEMENTS DU SYSTEME

- Une Formation et un Encadrement
- Un Financement et un Accompagnement

FORMATION, ENCADREMENT, ASSISTANCE

- Afin de préparer les Micro-Entrepreneurs à mieux :
 - Vivre dans un monde en perpétuelle mutation
 - Gérer convenablement leur entreprises
 - réussir la formalisation de leur activité
 - améliorer leurs conditions de vie
- Le cycle formation - qualification commence avant l'octroi du crédit, continue avec l'accompagnement et l'assistance (travail en équipe, mieux gérer les comptes; vendre; accepter des responsabilités; ...)

FINANCEMENT ET ACCOMPAGNEMENT

- Le micro-crédit sert à satisfaire le besoin financier des micro-entrepreneurs
- Accompagner ceux à fort potentiel de développement
- Plusieurs type de produits correspondent aux étapes des micro-entreprises, depuis le démarrage jusqu'à leur qualification vers le secteur formel :
- Le montant est compris entre 500 et 30.000 DH
- Il bénéficie à la création et au développement des activités existantes

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Pour bénéficier des services des IMF, le postulant doit obligatoirement :

- s'inscrire dans dans une séance de formation de base et d'évaluation des projets
- s'engager dans un groupe de solidarité de quatre, cinq ou six personnes

STRUCTURES DE GESTION DU PROGRAMME MICRO-CREDIT

- Au niveau du siège : une structure légère qui a pour mission générale la planification, la supervision et le contrôle de l'activité des branches.
- Au niveau local : un point de vente appelé « antenne », « branche » ou « site » chargée de l'étude, de l'octroi de crédit, de la formation et du suivi des dossiers des bénéficiaires de micro-crédits.

SOURCES D'INFORMATION

- **Sites internet :**
 - Site institutionnel de la FNAM : www.fnam.ma
 - Portail international de la microfinance : www.lamicrofinance.org
 - Site web des associations : presque toutes les AMC ont un site web
 - Données sur une centaine d'association : www.mixmarket.org
- **Documents FNAM :**
 - Rapport moral AG du 9 juillet 2004
 - Etude d'impact
 - Rapport journée du 27 mai
 - Stratégie de refinancement du secteur
- **Études sur le secteur:**
 - AFD, KFW
- **Notation des associations :**
 - Al Amana, Zakoura, FONDEP, AMSSF ont eu recours à des agences de notation internationales : www.ratingfund.org
 - Al Karama, AMOS, Atil, Fondation CA, Inmaa et Ismailia sont en cours.

Merci de votre attention